

# COSEG MELUN

.....  
COMpte-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU  
DU MERCREDI 15 JANVIER 2014 A 18 H 00  
SALLE DE REUNION DE LA CAS .  
.....

**PRESENTS MESSIEURS** : CLEQUIN J.PIERRE, ELLUL SIMON, HAAS DANIEL, MENARD JACKY,  
JONARD ALAIN.

**INVITE MONSIEUR** : CABANERO THIERRY PRESIDENT DE LA CAS.  
.....

**C.R. N° 75**

## **ORDRE DU JOUR** :

- 1) APPROBATION DU C.R. N° 74
  - 2) ETUDE DES DOSSIERS DE SUBVENTION
  - 3) QUESTIONS DIVERSES
- .....

### **1) APPROBATION DU C.R. N° 74 :**

Le CR n° 74 a été adopté par l'ensemble des membres présents à l'unanimité.

### **2) POINT ET TRAITEMENT DES DOSSIERS :**

Sur l'ensemble des sections du COSEG MELUN et RENARDIERES , nous avons reçus 14 dossiers sur 20 sections.

6 sections n'ont pas répondues :

VTT , PLONGEE , STRETCHING , BASKET , VOLLEY , BADMINTON .

Pour la section ZUMBA qui est en cours de création , nous la verrons l'année prochaine.

**\*\* IL est à envisager une nouvelle version du dossier de demande de subvention ( version Informatique et avec un nouveau logo ) .**

**\*\* J.PIERRE CLEQUIN explique au président de la CAS Mr CABANERO THIERRY que les**

dossiers de demande de subvention servent de support pour les contrôles financiers ,  
une fois dans l'année.

**\*\* Une réflexion sera peut-être à mener sur l'existence de certaines sections à faible effectif , pour avoir à minima 10 ouvrants droits et ayants droits .**

cela pour le côté financier qui génère dans l'état actuel des parts de subvention attribuée disproportionnée et pour une légitimité nombre d'AD / OD par rapport aux Extérieurs .

**\*\* Lors de L'Assemblée Générale , il sera proposé à l'ensemble des sections présentes que les cotisations du COSEG soient payées par tous les adhérents des sections ( et non plus une seule fois par les personnes qui sont dans plusieurs sections ).**

**\*\* Cela dans le but :**

- 1) **D'équité** : certaines sections touches 25 € de part variable pour l'adhérent et ne reversent rien et une doit payer les 3 €.
- 2) Facilité la tâche du traitement des dossiers en ayant plus à retrouver dans chaque section qui est inscrit ailleurs .

IL y avait aussi la possibilité de continuer à faire payer qu'une seule fois la part du COSEG et de ne verser qu'une seule fois les 25 € à la section qui réglerait la cotisation de l'adhérent .

IL serait dans ce cas - là du devoir de l'adhérent de dire quelle serait sa section d'appartenance .

Cette décision sera à approuver en comité directeur dont les membres seront présents à l'Assemblée Générale .

### **3) QUESTIONS DIVERSES :**

La chef de service de la CAS de MELUN fera le tour des sections pour les dossiers aux Renardières . ALAIN JONARD se chargera d'organiser les rencontres aux Renardières .

**Les dates retenues pour les Renardières sont :**

**30 JANVIER 2014**

**05 FEVRIER 2014**

**Les dates retenues pour MELUN SONT :**

**27 JANVIER 2014**

**29 JANVIER 2014**

**\*\* La section ZUMBA est en cours de création .**

**J.PIERRE relance la présidente pour savoir où en est le dossier et l'ouverture du Compte bancaire .**

**\*\* Le président de la CAS a pour projet de redynamiser les SLV, être plus sur le terrain et redonner à la commission Sport son plein rôle .**

**Il souhaite savoir si au COSEG il y aurait des volontaires pour être à la commission Sport .**

**J. PIERRE en fait partie et il est d'accord .**

**ALAIN demande s'il faut absolument être syndiqué pour être membre de la commission .**

**La réponse est affirmative .**

**Constat : cela mettra donc d'office un frein au volontariat .**

**\*\* Le président de la CAS informe également de quelques soucis avec le prêt des Véhicules , il y aura des changements .**

**Maintenant départ en semaine et retour en semaine car il y a eu 4700 € de frais de remise en état du précédent minibus pour sa restitution au concessionnaire .**

**Constat : véhicule sale , réservoir vide et autres ...**

**A.G LE MERCREDI 12 FEVRIER 2014 A LA CANTINE DE MELUN**

**A 18 H 00**

**LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 15 .**

**LE SECRETAIRE**

**ELLUL SIMON**

**LE PRESIDENT**

**CLEQUIN J. PIERRE**